

groupes de citoyens de toute appartenance, il nous faut l'assurance que les directives émanant des bureaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont été révoquées.

J'aimerais mentionner une directive datée du 4 mars et qui émane du bureau du ministère susdit à Edmonton. En voici une partie:

La politique de notre ministère est fondée sur le principe qu'il ne lui incombe pas, du fait des statuts fédéraux, la responsabilité de financer les services personnels de santé fournis aux Indiens.

Est-ce là toujours l'attitude du ministre? Comme le très honorable député de Prince-Albert l'a signalé hier, il n'existe peut-être pas de disposition dans la loi, mais il y en a certainement une dans les traités, notamment, dans le sixième, la clause sur les médicaments, appliquée jusqu'à l'émission de cette directive il y a quelques semaines.

La directive précisait en outre:

Cette année on réduit nos moyens d'aider les Indiens à payer leurs frais médicaux, d'hospitalisation, de transport aller-retour aux centres médicaux et de médicaments. Notre ministère aidera seulement les Indiens capables d'établir qu'ils sont eux-mêmes sans ressources et ne peuvent obtenir de l'aide de leur bande, ou d'une agence provinciale de bien-être ou de santé.

J'espère que la déclaration faite par le ministre aujourd'hui renverse cette décision tout à fait contraire aux principes de justice et de moralité en ce qui concerne le traitement des autochtones. La directive contenait même un passage sur la tuberculose, maladie qui tue une grande partie de notre population indigène. On le trouve à la page 2:

Pour ce qui est du dépistage de la tuberculose, voici nos instructions:

A compter du 1^{er} avril 1968, il faudra partager de plus en plus avec les provinces la responsabilité du contrôle de la tuberculose.

La directive visait même les maladies mentales, car on y lit ceci:

Il faudra, à compter du 1^{er} avril 1968, cesser le dépistage actif parmi les Indiens.

Puis, à la page 3, je lis ceci:

Des restrictions budgétaires seront imposées aux médecins qui fournissent des services aux Indiens. Il faut espérer que les Indiens qui habitent les réserves ne continueront pas d'être exclus du régime de santé de l'Alberta, comme c'est le cas actuellement.

C'était laisser entendre, bien entendu, que le fardeau devait retomber sur les gouvernements provinciaux. En outre, j'ai reçu une directive adressée à tous les chefs de conseils de bande dans tout le pays et qui renfermait les mêmes instructions: les services de santé

[L'hon. M. Dinsdale.]

seraient diminués. Celle que le bureau de district du Manitoba de la Santé nationale et du Bien-être social émettait le 6 mars disait:

A cause des crises financières auxquelles fait face le gouvernement du Canada, le Parlement a dû réduire les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

J'espère qu'on a également corrigé cette impression, car ce n'est pas le Parlement, mais bien le gouvernement du Canada qui a rogné les crédits. Comme le député de Saint-Hyacinthe-Bagot me le rappelle, c'était le gouvernement libéral. Telles sont les instructions reçues par les chefs indiens et les conseillers des Indiens partout au Canada, qui ont provoqué les protestations que nous entendons d'un bout à l'autre du pays depuis quelques jours.

Le dernière réunion a eu lieu à Winnipeg hier soir. Je comptais assister à cette réunion où une foule de plus de 200 citoyens s'étaient rassemblés pour protester contre cette mesure du gouvernement. Je le répète, je comptais y être mais malheureusement l'obstruction N.P.D. à Ottawa m'en a empêché. Nous n'avons pu obtenir des renseignements de première main de ce qui s'est passé, mais selon les nouvelles à la radio, les gens protestaient aussi énergiquement que les divers groupes indiens du pays contre l'injustice de ce programme de santé.

Ce qui est arrivé découle, bien entendu, du manque de communications typique entre les divers ministères du gouvernement actuel autant que de l'absence totale de consultations avec les autorités provinciales sur lesquelles le ministre et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social tentent de se décharger du fardeau des services de santé assurés aux Indiens. C'est un des vastes domaines où, à l'heure actuelle, on fait preuve de négligence envers nos autochtones: celui des communications et des consultations, qui sont insuffisantes.

J'ai demandé au ministre des Affaires indiennes s'il était au courant de ces directives, mais il ne l'était pas. Il est le ministre responsable des intérêts de nos Indiens et Esquimaux. Il n'est pas étonnant, monsieur le président, que les Indiens persistent à parler d'un écart de crédibilité et d'affirmer que l'homme blanc a la langue fourchue du serpent. J'espère que nous pourrions entrer en consultation avec les provinces et entamer des négociations, afin que, si le gouvernement d'Ottawa veut se départir de cette obligation traditionnelle, il ne le fasse pas de façon arbitraire, mais selon ce que le premier ministre